



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

ATLANDES S.A.

Rapport d'assurance modérée du commissaire aux comptes sur une sélection d'informations environnementales figurant dans le Rapport RSE

Exercice clos le 31 décembre 2023

ATLANDES S.A.

Siège social : 15, avenue Léonard de Vinci - 33 615 Pessac

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

ATLANDES S.A.

Siège social : 15, avenue Léonard de Vinci - 33 615 Pessac

Rapport d'assurance modérée du commissaire aux comptes sur une sélection d'informations environnementales figurant dans le Rapport RSE

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'attention de la Direction Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société ATLANDES S.A. (ci-après « Entité »), nous avons mené des travaux visant à formuler une conclusion d'assurance modérée sur une sélection d'informations environnementales¹ (ci-après « les Indicateurs ») sélectionnés par l'Entité, préparés selon les procédures de l'Entité (ci-après le « Référentiel ») et identifiés par le signe ✓ dans le Rapport RSE relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après « le Rapport »), présenté en annexe de ce rapport.

La conclusion formulée ci-après porte sur ces seuls Indicateurs et non sur l'ensemble des informations présentées dans le Rapport.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Indicateurs sélectionnés par l'Entité et identifiés par le signe ✓ dans le Rapport sont présentés, conformément au Référentiel.

Préparation des Indicateurs environnementaux

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Indicateurs doivent être lus et compris en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans le Rapport (ou disponibles sur le site internet ou sur demande au siège de l'Entité).

¹ Consommation d'eau, Consommation d'électricité, Déchets collectés, Emissions de gaz à effet de serre (GES) du scope 3 liées au trafic routier



Responsabilité de l'Entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Indicateurs ;
- préparer les Informations en appliquant le Référentiel de l'Entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Indicateurs ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Indicateurs ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Normes professionnelles appliquées

Nous avons réalisé une mission d'assurance modérée conformément à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)² et à la norme internationale ISAE 3410³.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre mars et mai 2024 sur une durée totale d'intervention de deux semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale.

² ISAE 3000 (révisée) – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

³ ISAE 3410 – Assurance Engagements on Greenhouse Gas Statements



Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Indicateurs.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'Entité ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'Entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Indicateurs ;
- Pour les Indicateurs sélectionnés, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés au siège de l'Entité et couvrent 100% des Indicateurs.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris la Défense, le 31 mai 2024

KPMG S.A.

Romain Mercier
Associé

Brice Javaux
Expert ESG

ATLANDES S.A.

Rapport d'assurance modérée du commissaire aux comptes sur une sélection d'informations environnementales figurant dans le Rapport RSE

Exercice clos le 31 décembre 2023

INDICATEURS EXTRA-FINANCIERS 2023

ATLANDES

V2 – Mai 2024


ATLANDES

A63 Salles / St-Geours-de-Maremne

Suivi des modifications et approbation du document

	Indice	Date	Rédaction	Vérification	Approbation
Création	0	30.04.2023	E. BARLET	O. QUOY	O. QUOY
Mise à jour	1	13.05.2024	E. BARLET	E. BARLET	E. BARLET
Correction FE « trafic routier »	2	15/05/2024	E. BARLET	O. QUOY	O. QUOY

Les acteurs

ATLANDES		Société Concessionnaire de l'autoroute A63 de Salles (33) à Saint Geours de Maremne (40)
Egis Aquitaine (EEA)	Exploitation	Société en charge de l'exploitation et de la maintenance de l'autoroute A63 de Salles à Saint Geours de Maremne, principal sous-traitant d'Atlandes
Autres		Les usagers de l'A63 Les sous-traitants dans le périmètre

Les destinataires

<u>Autres</u>	Administrateurs, tous acteurs, grand public
---------------	---

Introduction

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est un concept dans lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales, et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes sur une base volontaire.

Il s'agit de contribuer aux enjeux de développement durable en adoptant des pratiques éthiques, soutenables dans leur mode de fonctionnement, respectueuses de l'environnement et des ressources.

L'évaluation de la mise en œuvre de la politique RSE repose notamment sur le suivi d'indicateurs non monétarisés, qualifiés d'indicateurs extra financiers.

Bien que non encore concernée par des obligations réglementaires sur le sujet, Atlandes a choisi de mettre en place ces indicateurs et de rendre public leur suivi. Le présent rapport porte sur l'année 2023. Il s'inscrit dans une démarche pérenne, depuis 2021, avec une publication en complément du traditionnel rapport de gestion.

PERIMETRE DE L'ETUDE

Périmètre temporel

L'année de référence de ce rapport est l'année calendaire 2023. Toutes les données d'activités utilisées seront extraites des consommations, déplacements et émissions de **l'année 2023**.

Périmètre organisationnel et opérationnel

Le périmètre organisationnel définit quels indicateurs sont pris en compte dans cette étude. Ce périmètre doit refléter l'exercice des activités d'Atlandes, société concessionnaire de l'autoroute A63 de Salles (Gironde) à Saint Geours de Maremne (Landes).

La particularité de l'organisation Atlandes est la gestion commune avec Egis Exploitation Aquitaine (EEA) dans le cadre d'un contrat d'exploitation, d'entretien et de maintenance pour la durée de concession. **Il a été choisi de considérer EEA comme un « sous-traitant » et donc d'intégrer son activité dans le SCOPE 3.** Ce choix reflète de façon plus pertinente la réalité.

- ⇒ ATLANDES
- ⇒ Autoroute A63 (y/c activité EEA)

Choix des indicateurs

Le choix d'indicateurs a été guidé par deux considérations :

- Rechercher des indicateurs mesurables ou évaluables quantitativement, pouvant être audités ;
- Rechercher des indicateurs correspondant à des enjeux significatifs au regard du développement durable.

Le travail a été réalisé en partenariat avec Egis Exploitation Aquitaine (exploitant de l'A63) et Egis Structure et Environnement.

Il a fait l'objet d'une revue générale par l'équipe de KPMG dans le cadre de la vérification d'une sélection d'indicateurs.

Quatre indicateurs ont été retenus pour ce premier rapport :

- La consommation d'eau ;
- La collecte de déchets ;
- La consommation d'électricité ;
- Les émissions de CO2.

Les valeurs validées par l'audit sont marquées du signe ✓.

Méthodologie

La publication d'indicateurs extra-financiers, pour bien s'inscrire elle-même dans l'optique RSE, exige la présentation des méthodes adoptées, notamment leurs limites, pour le calcul des indicateurs.

Eau

Pour la **consommation d'eau**, la mesure ne concerne pas la consommation marginale des bureaux d'**ATLANDES**.

Pour la **consommation d'eau**, la mesure concerne l'utilisation de l'eau sur l'**autoroute** et des bureaux d'**EEA**.

La consommation d'eau est accessible à partir du relevé des compteurs de l'A63 ainsi qu'à partir de la facturation. Les relevés mensuels sont présentés dans les rapports transmis aux services de l'Etat et ce sont eux qui ont été utilisés pour la mesure.

Energie

Pour la **consommation d'électricité**, concernant **ATLANDES**, la donnée fournie (récapitulatif des charges 2023) par le bailleur a été utilisée. Cette valeur sera déclarée sur la plateforme OPERAT de l'ADEME dans le cadre du décret tertiaire. Il s'agit des consommations totales du bâtiment ramené aux millièmes de la superficie des bureaux d'Atlandes (348m²).

La consommation d'électricité liée aux véhicules électriques/hybrides a été estimée séparément, sur la base des kilomètres professionnels parcourus et d'une consommation kilométrique moyenne d'une part et sur la base des factures d'autre part.

Pour la **consommation d'électricité**, concernant l'**Autoroute** et **EEA**, les données des compteurs Linky ont été utilisées pour les entités raccordées au réseau. La mesure concerne donc l'intégralité des consommations, tant pour les bureaux que pour le fonctionnement des équipements énergisés sur l'autoroute (panneaux à message variable, postes d'appel d'urgence, équipements de la gare de péage...).

La production des panneaux photovoltaïques installés sur les sites des deux gares de péage a été ajoutée séparément.

Ces productions sont suivies à partir d'outils de supervision spécifiques.

Déchets

Pour les bureaux d'**ATLANDES**, les données sont accessibles sur le portail du prestataire EasyTri qui assure la collecte et le recyclage.

Il ne s'agit que de déchets non dangereux de bureau (papier, ordures ménagères, ...) correspondant à l'activité de **7** personnes. Une part importante correspond à la destruction des documents papiers archivés qui doivent être conservés plusieurs années.

Pour la **production et la collecte des déchets** sur l'**Autoroute** l'ambition est de mesurer l'ensemble des déchets produits et collectés sur l'A63 : déchets dangereux, papier, mégots, ordures ménagères, DEEE.

Il faut distinguer 3 activités.

- ⇒ Les déchets liés au fonctionnement des bureaux d'EEA, dont les volumes sont très limités.
- ⇒ Les déchets liés à l'activité d'Exploitant (eaux souillées, résidus d'hydrocarbures, emballages, batteries, DEEE...). Un registre des déchets est tenu par l'exploitant indiquant la nature du déchet, la date d'expédition, le lieu et la nature du traitement.

- ⇒ En ce qui concerne les déchets collectés sur l'autoroute (aires annexes), résultant de l'activité des clients, chaque opération de collecte et de transfert vers le site de traitement est enregistrée. La pesée s'effectue sur le site de traitement. En 2023, comme en 2022, la collecte est intégralement assurée par EEA et les déchets sont acheminés vers deux sites de traitement, à Pontenx-les-forges (SIVOM du Born) et à Lалуque (VEOLIA).

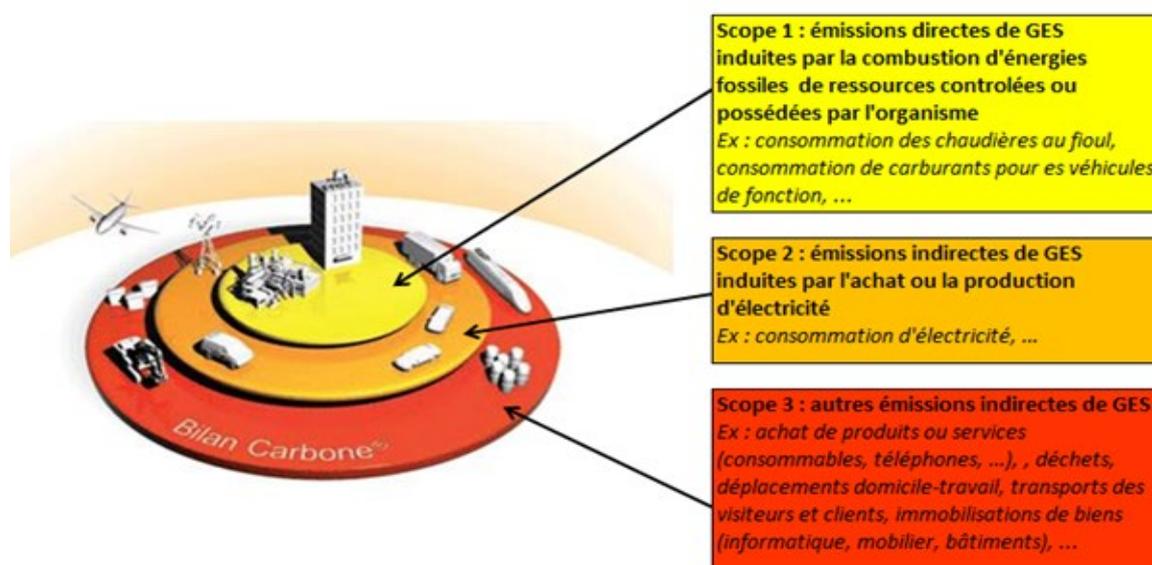
Nota : Pour cet exercice, les déchets liés directement à l'activité des stations-services (alimentation, vente et distribution de carburant) ne sont pas intégrés au périmètre. Leur responsabilité relève directement des stations-service.

Empreinte Carbone

Pour ce qui concerne **les émissions de gaz à effet de serre**, elles ont été évaluées par Egis Structure et Environnement à l'aide de la méthodologie Bilan Carbone® de l'ADEME et des facteurs d'émission de la Base Carbone de l'ADEME. Elle a aussi bénéficié du retour d'expérience d'Egis dans le domaine.

Le bilan carbone d'un produit ou d'une activité est un outil qui permet d'évaluer, en ordre de grandeur, les émissions de gaz à effet de serre (GES) engendrées par l'ensemble des processus physiques nécessaires à l'existence d'une activité ou d'une organisation humaine. Il prend en compte les 6 gaz à effet de serre listés dans le Protocole de Kyoto : Dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄), protoxyde d'Azote (N₂O), hydrofluorocarbures (HFC), hydrocarbures perfluorés (PFC), hexafluorure de soufre (SF₆). Afin de faciliter l'interprétation des résultats, une seule unité est utilisée, la tonne de CO₂ équivalent (tCO₂eq).

L'analyse se fait sur trois périmètres complémentaires nommés « scope » et détaillés dans le schéma ci-dessous.



(source : Bilan carbone ©)

L'étude du bilan GES se déroule en 6 étapes clés :

1. Préparation de l'étude : définition des objectifs, choix des outils et méthodes utilisés
2. Définition du périmètre : temporel, opérationnel, organisationnel
3. Collecte des données d'activités
4. Sélection des facteurs d'émissions et le calcul des émissions de GES de chaque poste
5. Analyse des résultats et élaboration du plan d'action de réduction des GES
6. Synthèse de la démarche dans un rapport

Le calcul des émissions de GES pour chaque poste s'appuie sur deux valeurs :

- Une donnée d'activité : consommation de carburant, tonne d'acier consommé, ...
- Un facteur d'émission associé

Pour une activité donnée, les émissions sont le produit entre une donnée d'activité exprimée dans une unité d'œuvre caractérisant l'activité du poste d'émissions (quantités de matériaux mis en œuvre, les transports de matières premières, les consommations de carburants des véhicules...) et un facteur d'émission qui est l'expression des émissions unitaires par unité d'œuvre.

Autrement dit, les données d'activités sont converties en émissions de GES à partir de coefficients appelés facteurs d'émissions (FE), exprimés en équivalent CO2 par unité de données d'activité.

$$\text{Emissions de GES (teq CO}_2\text{)} = \sum \text{Données d'activité (t, m}^2\text{, m}^3 \text{...)} \times \text{Facteur d'émission (teq CO}_2\text{ / quantité)}$$

Les facteurs d'émissions sont calculés à partir des inventaires nationaux de chaque filière. Ils correspondent à des procédés élémentaires de fabrication, de transport ou de mise en œuvre et sont assortis d'une incertitude liée à la précision de ces inventaires.

Est considéré dans ce bilan GES 100% des **émissions des installations qu'ATLANDES contrôle**.

Cela concerne donc ses activités en tant que concessionnaire ainsi que la délégation de certaines activités aux sous-traitants dont Atlandes a le contrôle :

- **Egis Exploitation Aquitaine** dans le cadre d'un contrat d'exploitation, d'entretien et de maintenance pour la durée de la concession.
- **Laffitte TP** dans le cadre d'un contrat de sous-traitance pour la réparation des chaussées.
- **Aximum** dans le cadre d'un contrat de sous-traitance pour le remplacement des glissières de sécurité.
- **Neovia** dans le cadre d'un contrat de sous-traitance pour le pontage de fissures.
- **Picoty Autoroutes** dans le cadre d'un contrat de gestion des aires de services de Porte des Landes Est, Porte des Landes Ouest et Océan Ouest.
- **Shell** dans le cadre d'un contrat de gestion de l'aire de service de l'Océan Est.
- **Le réseau de dépanneurs** dans le cadre d'un agrément pour les services de remorquage-dépannage.

Les émissions directes (scope 1) ainsi que les émissions indirectes (scope 2 et 3) seront prises en compte dans ce bilan GES comme l'illustre la figure 2 ci-dessous.

SCOPE 1
Emissions directes

- Consommation des véhicules de service thermique

SCOPE 2
Emissions indirectes liées à l'énergie

- Consommation des véhicules de service électrique
- Consommation d'électricité des bureaux

SCOPE 3
Emissions indirectes d'Atlandes

- Déplacements domicile-travail des salariés
- Immobilisations des biens (véhicules, matériel informatique)

Emissions indirectes liées au trafic

- Trafic routier induit par l'utilisation de l'autoroute

Emissions indirectes générées par les sous-traitants

- Transport : engins, matériaux, salariés
- Consommations énergétiques : électricité, gaz, fioul
- Achat de marchandises
- Déchets
- Travaux
- Immobilisations

PERIMETRE DU BILAN GES

Les éléments pris en compte pour chaque périmètre sont indiqués ci-dessous.

Les émissions directes d'Atlandes : scope 1

- Consommation des véhicules de service thermique d'Atlandes

Les émissions indirectes générées par Atlandes : scope 2

- Electricité consommée par les bâtiments de bureau (chauffage, éclairage, etc.)
- Electricité consommée par les véhicules de service électrique d'Atlandes

Les émissions indirectes générées par Atlandes, par le trafic et par les sous-traitants : scope 3

Le scope 3 peut être découpée en 3 grandes catégories :

- Emissions générées directement par Atlandes :
 - o Déplacement domicile-travail des salariés d'Atlandes
 - o Déchets papier
 - o Immobilisation des véhicules de service
 - o Immobilisation du matériel informatique
- Emissions indirectes générées par le trafic routier
- Emissions indirectes générées par les sous-traitants
 - o Consommation des véhicules de service thermiques d'EEA nécessaire pour l'exploitation et la maintenance
 - o Consommation d'électricité d'EEA (CEM + barrières de péages + sites techniques + aires de repos)
 - o Consommation d'eau du réseau
 - o Consommation de sel
 - o Déchets d'activité EEA
 - o L'entretien des espaces verts
 - o Le transport de fond
 - o Déchets sur les aires de repos
 - o Le nettoyage des sanitaires des aires de repos
 - o Réparation des chaussées (transport, fabrication et mise en œuvre)
 - o Renouvellement des glissières du aux accidents
 - o Pontage de fissures
 - o Renouvellement des chaussées effectué en 2023
 - o Consommation des véhicules de dépannage

Une étude approfondie sur l'évaluation des émissions générées par le trafic routier a été effectuée, reposant sur le modèle COPERT qui permet d'estimer les émissions par type de véhicule, vitesse et profil de route et les données détaillées du trafic issues des boucles de comptage et du système péage. Les facteurs d'émission pour l'Essence/E10 et le Gazole routier/B7, sont établis à partir de la base de données ADEME « poste combustion », à savoir :

	Pouvoir calorifique	
Essence	60,9	kg éq CO2/GJ PCI
Gazole routier B7	70,6	kg éq CO2/GJ PCI

Pour mémoire, une évaluation du bilan GES des travaux de renouvellement de la chaussée (périodes 2021 et 2022), reposant sur un suivi fin du chantier avait été effectué les 2 années précédentes. Pour 2023, les travaux de chaussées sont des travaux « classiques » d'entretien.

Les résultats 2023

Consommation d'eau ✓

La consommation totale d'eau en 2023 est estimée à **32 844 m3**.

Consommation d'énergie ✓

Atlandes :

Bâtiments de bureau (chauffage, éclairage, etc.) : 22 032 kWh

Véhicules de service électrique : 3 365 kWh

EEA :

Consommation totale d'électricité en 2023 : 1 265 756 kWh

(dont) Production photovoltaïque : 155 284 kWh

Soit un total de **1 421 040 kWh**

Collecte des déchets ✓

ATL / EEA (Bureaux) :

Papiers : 0.439 tonne

Marc de café : 0.064 tonne

EEA (Activité) :

Déchets dangereux : 56 tonnes

DEEE en mélange : 0.355 tonne

Déchets collectés sur l'autoroute (section courante et aires de repos)

Déchets ménagers : 439 tonnes

Soit un total de **495,858 tonnes**

Emissions de gaz à effet de serre ✓

Le résultat du bilan GES de la société Atlandes pour 2023 est de **415 628 tCO₂eq**.

Dans ce total qui intègre les émissions générées par le trafic routier, le scope 3 représente 99.99 % des émissions totales de GES d'Atlandes.

En excluant les émissions de GES générées par le trafic routier (**412 291 tCO₂eq**) l'empreinte carbone de la société Atlandes est de **3 337 tCO₂eq**.

Les résultats du bilan GES d'Atlandes sont présentés ci-après par scope (1,2,3) puis par poste (énergie, matériaux, déchets, etc..).

Scope	Emissions de GES	Unité
Scope 1 – Atlandes	10	tCO ₂ eq
Scope 2 – Atlandes	1	tCO ₂ eq
Scope 3 – Atlandes	6	tCO ₂ eq
Scope 3 - Trafic routier	412 291	tCO ₂ eq
Scope 3 - EEA	907	tCO ₂ eq
Scope 3 – Travaux	2 257	tCO ₂ eq
Scope 3 - Dépannage	156	tCO ₂ eq
TOTAL	415 628	tCO₂eq

Hors scope 3, trafic autoroutier, la répartition des émissions de GES peut aussi être visualisée par typologie de poste :

- L'énergie (hors transport) : ce sont les consommations d'électricité, de fioul ou de gaz ;
- Le transport : ce sont l'ensemble des transports de matériaux, de personnes ou d'engins ;
- Les travaux ;
- Les déchets.

REPARTITION DES EMISSIONS DE GES PAR POSTE - HORS TRAFIC

Poste	Emissions de GES	Unité
Energie (électricité)	72	tCO2eq
Energie (GO / GNR /...)	707	tCO2eq
Travaux	2257	tCO2eq
Déchets	218	tCO2eq
Divers	82	tCO2eq

Les deux postes les plus impactant sont les suivants et représentent plus de 90%

- Les travaux à hauteur de 68%
- L'énergie à hauteur de 23%